

# Réseaux d'eau : face au gaspillage colossal, l'appel à une claire gouvernance intercommunale



© Adobe stock

**Alors que la loi prévoit que les intercommunalités soient en compétence sur la gestion de l'eau d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026, certaines communes font encore de la résistance. Un non-sens pour l'association Intercommunalités de France qui s'inquiète par ailleurs des attermoissements de l'État en la matière et révèle l'ampleur de la vétusté des réseaux de distribution en France à la veille de la journée mondiale de l'eau vendredi 22 mars.**

L'État aurait-il la main qui tremble dès qu'il s'agit de la gestion de l'eau de l'assainissement ? Oui, répond sans ambages Sébastien Martin, le président d'Intercommunalités de France.

À la veille de la journée mondiale de l'eau le 22 mars, l'association a dénoncé l'irresponsabilité selon elle de certaines communes réfractaires au passage en régie intercommunale. « Ces communes gagnent du temps car elles pensent que les règles du jeu [passage obligatoire de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ndlr] pourraient changer dans les mois à venir » souffle-t-on au sein de l'association.

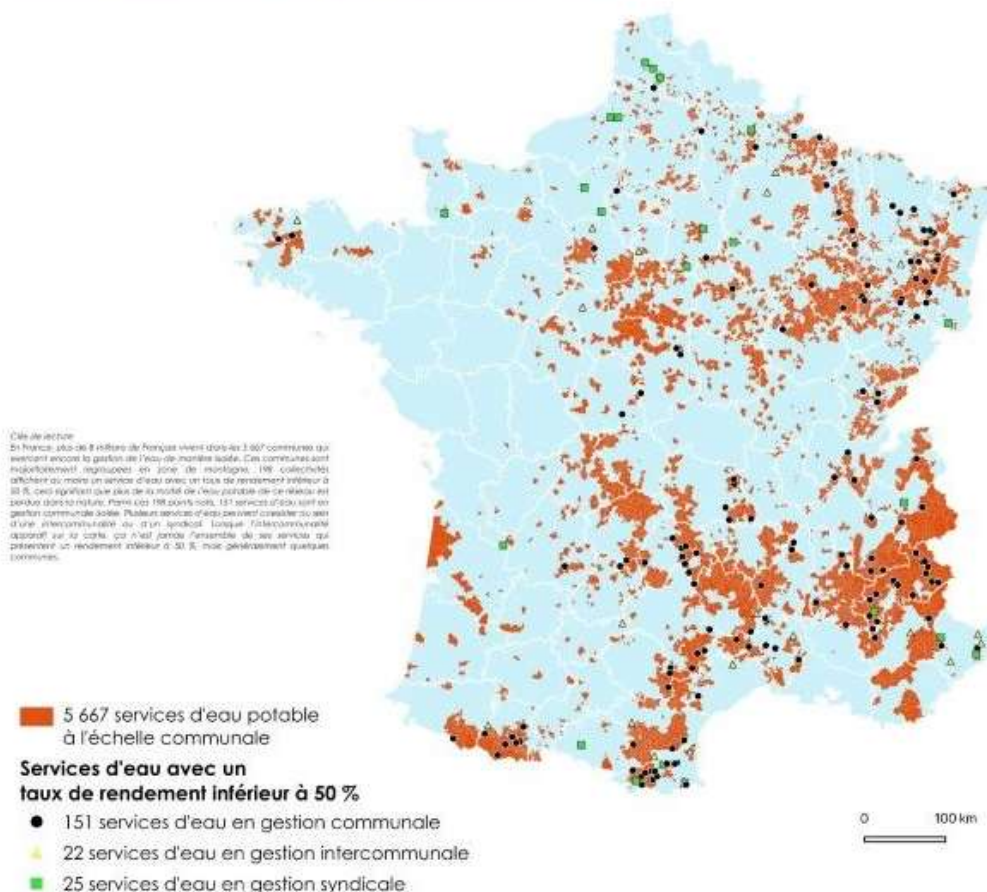
## Des soutiens parlementaires, un flou présidentiel

En effet, plus la date fatidique approche plus les signaux de détricotage se précisent. Plusieurs propositions de loi émanant du Sénat traitent de cette question ; la dernière intitulée « Pour une gestion apaisée et durable de l'eau » souhaite notamment laisser la main aux départements dans certaines situations. De son côté, la sénatrice d'Ille-et-Vilaine, François Gatel, n'a de cesse de dénoncer, depuis plusieurs années déjà, le fait que les bassins versants ne correspondent pas aux intercommunalités, plaidant de fait pour une différenciation territoriale. Quant au Président Macron, après plusieurs reports et assouplissements concédés, il n'ignore pas que le dossier reste explosif. L'Association des maires de France (AMF) est en effet farouchement opposée à un transfert « obligatoire » de la compétence eau et milite pour que celui-ci devienne facultatif. Ainsi, l'année passée, lors de la présentation du Plan Eau à Savines-le-Lac, le président de la République avait livré un discours ambigu laissant libre cours aux diverses interprétations : « Notre vrai problème sur beaucoup de cas, ce sont les communes isolées qui sont parfois en situation de risque. Et donc il nous faut sur ce sujet, mettre beaucoup de souplesse et d'apaisement, travailler en commun. Parfois le modèle de l'intercommunalité est le bon, parfois il faut mutualiser différemment et donc, je souhaite qu'on puisse avancer ».

## La carte de l'eau perdue

« Aujourd'hui, fini de jouer... avec l'eau » clame Sébastien Martin qui met en face des détracteurs de la gestion de l'eau intercommunale et des fantasmes qu'elle charrie « des chiffres ». Intercommunalités de France a en effet cartographié la situation de la gestion de l'eau en France pointant plus de 198 « points noirs » c'est-à-dire des services d'eau ayant un rendement inférieur à 50% !

### Services d'eau communaux et taux de rendement - Croisement



« Sur les 198 points noirs, 75% relèvent d'une gestion de l'eau communale... les communes qui aujourd'hui gaspillent de l'eau sont des communes isolées qui refusent le regroupement » note le président (LR) d'Agglomération du Grand Chalon, « ce sont souvent des communes de montagne qui estiment que l'eau leur appartient. Cette posture ne peut plus durer »

Face aux tergiversations de l'État, aux coups de boutoir parlementaires et à la résistance d'une poignée de commune, Sébastien Martin s'agace : « Les intercommunalités ne veulent pas de cette compétence pour avoir un pouvoir supplémentaire mais parce que cela marche ! Aucune commune ayant choisi la gestion intercommunale ne reviendrait aujourd'hui en arrière. Choisir la coopération, c'est avoir des moyens et des expertises supplémentaires pour gérer une compétence rendue de plus en plus complexe par la crise climatique ».

Publié le 21/03/2024 - Le courrier des maires - Emilie Denetre